

4. Les Services «Maple Leaf» gèrent les installations suivantes: Dix cercles de jeunes non gradés (caporaux et au-dessous); Une cantine mobile; Deux cercles en ville; Trois magasins d'alimentation générale (selon le modèle des supermarchés que l'on trouve au Canada); Un service de livraison de lait (aux zones habitées par des militaires mariés); Trois magasins familiaux (toute la série des vêtements familiaux); Un service de buanderie automatique; Un magasin d'articles de vacances (toute la série des équipements de sports, etc.); Un magasin de cadeaux; Un restaurant pour personnes à charge.

Les Services «Maple Leaf» sont un organisme constitué en corporation en vertu de la Partie II de la loi sur les compagnies, et, comme tels, ils sont gérés selon des pratiques commerciales bien établies et ils ne fonctionnent pas à perte. Ils doivent avoir des recettes suffisantes pour leur permettre de faire face aux frais généraux et aux frais d'expansion et d'amélioration des services requis, et ils doivent fournir des fonds pour aider à la création et à l'installation de services récréatifs, afin de favoriser le bien-être des militaires et de leurs familles.

LES IMPORTATIONS DE SUCRE EN PROVENANCE DE CUBA

Question n° 984—M. Hales:

1. Le Canada importe-t-il du sucre de Cuba et, dans l'affirmative, quelle quantité a été importée au cours de chacune des années suivantes: 1963, 1964, 1965, 1966 et 1967?

2. Quel pourcentage de nos importations globales de sucre provient de ce pays?

M. Jean-Charles Cantin (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce): 1 et 2. Voici les chiffres des importations canadiennes de sucre brut de Cuba et leur pourcentage du total des importations de sucre brut en 1963, 1964, 1965 et 1966 et de janvier à novembre 1967 (la dernière statistique sur les importations):

Année	Quantité en cwt	Pourcentage des importations globales de sucre	
			brut
1963	1,483,143		9.0
1964	5,600		0.04
1965	1,445,737		7.9
1966	1,441,167		8.5
(1967, janv.-nov.)	1,541,806		8.5

LA RECONSTRUCTION DE LA CALE DE HALAGE À HIBBS COVE (T.-N.)

Question n° 987—M. Tucker:

Le gouvernement a-t-il l'intention de reconstruire cette année la cale de halage à Hibbs Cove, Baie de la Conception (T.-N.)?

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): Oui.

LE RAPPORT DE L'IMPRIMERIE NATIONALE

Question n° 1018—M. McCleave:

1. L'Imprimerie du gouvernement canadien est-elle tenue de présenter un rapport annuel?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelles sont, a) l'année sur laquelle porte le rapport le plus récent, b) la date où il a été déposé?

3. Dans le cas de la négative, pourquoi le rapport annuel pour 1964 du ministère de la Production de défense mentionne-t-il à la page 11 que «le directeur général de l'Imprimerie du gouvernement canadien est comptable au ministre de la Production de défense et que l'Imprimerie publie son propre rapport annuel»?

4. Quand la Chambre peut-elle s'attendre à recevoir les rapports annuels pour les années écoulées depuis la période de douze mois couverte par le dernier rapport annuel?

5. Peut-on confier l'impression de ces rapports à une imprimerie commerciale si celle du gouvernement connaît de sérieux délais de production?

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): Pour ce qui relève du ministère de la Production de défense: 1. L'article 36 de la loi sur les impressions et la papeterie publiques, chapitre 226 des Statuts révisés de 1952, stipule que l'Imprimerie du gouvernement canadien est tenue de présenter un rapport annuel au Parlement.

Aux termes du décret en conseil C.P. 1963-1254 du 21 août 1963, les services de publication et d'impression du Département des impressions et de la papeterie publiques ont été séparés. Depuis lors, l'Imprimeur de la Reine a présenté un rapport annuel au Parlement; de plus, l'Imprimerie du gouvernement canadien a présenté un rapport annuel de ses opérations.

2. a) Le rapport le plus récent porte sur l'année civile 1966. b) Il a été déposé le 16 février 1968.

3. Voir réponses aux n° 1 et 2.

4. Le rapport annuel de l'Imprimerie du gouvernement canadien portant sur l'année civile 1967 sera disponible le 15 avril 1968.

5. Oui.

LA DISTRIBUTION EN ONTARIO DE CALENDRIERS DE PUPITRES EN CUIR

Question n° 1026—Mme Wadds:

Pourquoi la province d'Ontario a-t-elle été la seule à être choisie pour recevoir des calendriers de bureaux en cuir du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration en vue de les distribuer aux industries et aux maisons d'affaires de cette province?

M. J. C. Munro (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Les directeurs régionaux ont le droit de prendre une telle initiative dans les limites des disponibilités budgétaires approuvées pour faire connaître les services du ministère aux employeurs.